ANNEXE 4

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLÈGES PUBLICS DÉPARTEMENTAUX**

ENTRE

Le Département des Pyrénées-Orientales représenté par sa Présidente, Mme Hermeline MALHERBE, dénommé « le Département »,

La Commune d'Elne, représentée par son Maire, Monsieur Steve FORTEL, dénommée « le propriétaire »,

ET

Le Collège « Paul Langevin » de la Commune d'Elne, représenté par son chef d'établissement Madame Valérie DUPRE MICOULEAU « l'utilisateur » ou « le collège ».

Les termes de la convention-cadre adoptée par délibération n°CP20230720N_24 sont ainsi modifiés :

**Article 1 – Objet**

Le présent avenant a pour objet de proroger la période de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 7 – Durée - Résiliation**

La première phrase est intégralement remplacée par ce qui suit :
*« La présente convention est conclue pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026. »*

Le reste est inchangé.

Fait à Perpignan, le
en trois exemplaires originaux

| La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales | Le Maire | Le chef d'établissement |
|---|---|---|
| Hermeline MALHERBE | Steve FORTEL | Valérie DUPRE MICOULEAU |

PROJET